



# BEES 1 AÏKIDO

## L'ÉPREUVE GÉNÉRALE ORALE

### LISTE DES SUJETS

---

1. Relations fédérations - ministère chargé des sports.
  - Organisation des activités physiques et sportives en France selon la loi du 16 juillet 1984 (modifiée).
2. Qu'est-ce que l'agrément pour une fédération ?
  - Droits et obligations d'une fédération agréée
  - Conditions d'attribution et de retrait de l'agrément.
  - Situation de l'Aïkido : Aïkibudo.
3. Qu'est-ce que la délégation pour une fédération ?
  - Droits et obligations pour une fédération délégataire
  - Conditions d'attribution et de retrait de la délégation.
  - Situation de l'Aïkido : Aïkibudo.
4. L'agrément en tant que groupement sportif pour une association sportive
  - Droits et obligations d'un club agréé
  - Conditions d'attribution et de retrait de l'agrément.
5. Participations humaines, techniques, financières et administratives de l'État au fonctionnement d'une fédération.
6. Les statuts de votre Fédération :
  - But
  - Moyens d'action
  - Les organismes déconcentrés régionaux et départementaux
  - Composition et compétence de l'assemblée générale.
7. Les statuts de votre Fédération :
  - Composition et compétences du Comité Directeur
  - Désignation et rôle du président
  - Ressources annuelles.
8. Le fonctionnement de votre Fédération :
  - Assemblée Générale, Comité Directeur, Bureau
  - Commissions et/ou départements
  - Ressources (internes, externes)
  - Organisation aux différents niveaux (région, département).
9. Les statuts de votre ligue :
  - Objet, buts et objectifs
  - Composition et moyens d'actions

- Relations avec les comités départementaux et les clubs.

10. L'Union des Fédérations d'Aikido

- Composition
- Missions
- Fonctionnement.
- Relation avec le Ministère des Sports.

11. Fonctionnement d'une association :

- Déclaration, statuts
- Rôle et mode de désignation du président, du secrétaire, du trésorier et des membres du Bureau d'une association.

12. École des cadres régionale.

Objectifs pour l'organisateur

Intérêts pour l'éducateur

Fonctionnement, organisation.

13. Définition de l'association selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Formalités administratives de création.

Intérêts et limites de cette formule juridique.

14. Relations de votre association avec la commune :

Possibilités d'aides humaines, techniques, administratives et financières; conditions d'obtention.

15. Relations des différents organes déconcentrés de votre fédération avec les collectivités territoriales et locales.

Possibilités d'aides humaines, techniques, administratives et financières.

*Dernière mise en jour avril 2004*